



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU **25 NOV. 2020**
fixant la composition de la commission de conciliation en matière d'urbanisme

LE PRÉFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 132-14 et R 132-10 et suivants,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, et notamment son article 39,

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, relatif à la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme,

VU le décret du 10 juillet 2019, nommant monsieur Patrice Faure, préfet du Morbihan,

VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 nommant les membres élus à la commission de conciliation en matière d'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant désignation des personnes qualifiées à la commission de conciliation en matière d'urbanisme,

VU le relevé de décisions du vote électronique de la commission de conciliation en matière d'urbanisme du 18 novembre 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du président et du vice-président et à l'adoption du règlement intérieur,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la commission de conciliation en matière d'urbanisme est arrêtée comme suit :

Président : Monsieur Jean-Michel BONHOMME, maire de Riantec

Vice-président : Madame Hortense LE PAPE, maire-adjointe de Vannes

Membres élus : 6 sièges

Membres titulaires	Membres suppléants
Hortense LE PAPE Maire-adjointe de Vannes	Michel PHILIPPE Maire de la Trinité-Porhoët
Armelle NICOLAS Maire d'Inzinzac-Lochrist	Jean GUILLOT Maire de Bréhan
Marie-Josée CARLAC Maire de Lanvenegen	Michel MORVANT Maire de Plouray
Jean-Pierre GOURDEN Maire de Nostang	Joël MARIVAIN Maire de Kerfourn
Sébastien LE NEZET Maire-adjoint de Quistinic	Loïc LE TRIONNAIRE Maire de Plescop
Jean-Michel BONHOMME Maire de Riantec	Dominique RIGUIDEL Maire d'Erdeven

Personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement : 6 sièges

Membres titulaires	Membres suppléants
Delphine DERVILLE représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Morbihan	Corine GANIER représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Morbihan
Dominique BOUTEILLER représentant la chambre des notaires du Morbihan	Marc DUPUY représentant la chambre des notaires du Morbihan
Alain GUIHARD représentant la chambre d'agriculture du Morbihan	Jean-Marc LE PENUIZIC représentant la chambre d'agriculture du Morbihan
Elodie MARTINIE-COUSTY représentant l'union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan	Marie-Armelle ECHARD représentant l'union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan
Richard FAURE représentant l'ordre des architectes	Nicolas DESSAUVAGES représentant l'ordre des architectes
Isabelle ALLIO représentant la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan	Anne-Elen LE PAVEC représentant la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan

ARTICLE 2 : Le règlement intérieur de la commission de conciliation est validé par l'ensemble des membres.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la commission de conciliation prendra fin au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la commission de conciliation est assuré par les services de la direction départementale des territoires et de la mer (service urbanisme et habitat – animation filière planification).

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan et inséré dans un journal diffusé dans le département.

Le préfet,

Pour le préfet, par délégation,
Le Secrétaire général,

Guillaume QUENET

